

ALFA

REGLEMENT INTERIEUR (Mise à jour Mai 2018)

Pour la bonne marche du club vous devez respecter ces quelques principes.

GENERALITES

- * Stationner votre véhicule, y compris les deux roues, dans les emplacements extérieurs prévus à cet effet par la municipalité.
- * Le club ALFA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- * La salle de lutte et la salle de musculation sont des espaces non fumeurs.
- * Licences (*Aucune validation par correspondance et en dehors des jours prévus par ALFA*)
 - Régler la cotisation dès le début de l'activité. Possibilité de payer en plusieurs fois. (Noter la date de retrait au dos du chèque pour faciliter les encaissements)
 - Compléter en majuscules la fiche d'inscription ALFA (disponible en téléchargement sur le site web du club ALFA ou sur place lors de l'inscription)
 - Compléter en majuscules et signer la demande de licence FFL et l'autorisation parentale pour les lutteurs ALFA.
 - Fournir un certificat médical ou compléter le questionnaire de santé (Ce certificat médical est valable 3 ans, ALFA ne le conserve pas, c'est à l'adhérent ALFA d'en faire des copies)
 - Fournir 2 photos d'identité pour la lutte et 1 photo pour le fitness ou musculation
 - Fournir une enveloppe timbrée à votre adresse postale
- * Souscrire un contrat d'assurance personnelle en cas d'invalidité. (Arrêt de travail, etc.....).
- * Remboursement de la licence, uniquement pour raisons professionnelle (perte d'emploi mutation) et familiale (maladie grave, décès) validé par le conseil d'administration à raison de 80 % maximum du montant de la cotisation et au prorata du nombre de mois effectués. La demande doit se faire par écrit, avec les documents justificatifs.
- * Le dopage ainsi que tout sujet discriminatoire entraîne l'exclusion immédiate sans aucun remboursement.
- * ALFA se réserve la possibilité de modifier les plannings des activités, de supprimer les séances en fonction du nombre de participants, de la disponibilité des salles municipales.
- * En cas d'absence de l'animateur ou de l'éducateur, les séances sont en principe, supprimées.
- * Le licencié d'une activité peut participer à une autre activité en fonction des places disponibles en début de séance.
- * Les licences sont personnalisées. Elles ne peuvent être ni vendues, ni données.
- * Non muni de son bracelet, le licencié peut se voir refuser l'accès aux salles ALFA.
- * La perte du bracelet est facturée 5 €
- * Récupération obligatoire du bracelet en fin de saison par les membres du club.
- * Signaler toutes modifications dans vos coordonnées (adresse postale ; adresse mail ; téléphone etc.).

MUSCULATION

- * Se munir d'une bouteille d'eau.
- * Mettre une serviette pour protéger les appareils de musculation lors de leur utilisation.
- * Afin de protéger le sol, utiliser une paire de chaussures exclusivement réservée à l'activité.
- * En l'absence d'un responsable technique, le licencié, pour sa sécurité, n'est pas autorisé à utiliser de lourdes charges ou d'effectuer des exercices épuisants.
- * Faute de place disponible, l'accès à la salle est interdit.
- * L'accès aux activités non prioritaires est fonction des places disponibles.
- * Pour des raisons de sécurité, les enfants ne sont pas admis dans la salle, pendant les horaires d'ouverture.
- * Pendant les horaires d'ouverture de la salle, les licenciés, présents, peuvent être sollicités à aider les bénévoles au nettoyage complet des appareils et de l'entretien de la salle.

FITNESS

- * Se munir d'une bouteille d'eau.
- * L'accès en cours de séance n'est pas toléré pour des raisons de sécurité physique.
- * Porter une paire de chaussures assurant le maintien des chevilles et réservée à l'activité.
- * Utiliser une serviette lors des séances « abdominaux / fessiers ».
- * Faute de place disponible, l'accès à la salle est interdit.
- * L'accès aux activités non prioritaires est fonction des places disponibles.
- * Pour des raisons de sécurité, l'accès de la salle est interdit aux enfants pendant les séances.
- * Pendant les horaires de séances de Fitness, les licenciés, présents, peuvent être sollicités à aider les bénévoles à la mise en place et à l'entretien de la salle.

LUTTE

- * Aviser le club de l'absence de votre enfant.
- * L'accès en cours de séance n'est pas toléré pour des raisons de sécurité physique.
- * Accompagner et venir chercher votre enfant aux horaires prévus dans la salle de lutte.
- * Prévenir l'éducateur d'une éventuelle blessure, maladie ou fatigue.
- * Répondre dans les délais proposés aux coupons réponses. Une absence de réponse entraîne une non participation.
- * Pas d'entraînement pendant les vacances scolaires
- * L'engagement du lutteur à une compétition oblige à effectuer une participation financière d'ALFA au club organisateur. Une non participation dans les délais impartis devient non remboursable.
- * Tenue du lutteur

- Pour l'entraînement

- § Chaussures de sport aux semelles propres.
(pas de rythmiques mais des chaussures de lutte ou équivalent)
- § Pas de montre, ni de bijou.
- § Maillot de lutte (1) ou équivalent proposé par le club.

- Pour la compétition

- § Chaussures de lutte ou équivalent.
- § Un mouchoir propre
- § Maillots de lutte (1) ou équivalent.

(1) Les maillots de lutte loués par le club doivent être lavés à 30°. Les maillots rapportés détériorés en fin de saison seront facturés. Idem pour les maillots perdus.

Merci de votre compréhension